

Rapport du comité d'éthique 2018-2019

Introduction

Le comité d'éthique de Smart a été constitué pour la première fois cette année académique 2018-2019. À l'automne 2018, les membres ont été sélectionnés et pour la première rencontre une mise au vert a été organisée en février 2019.

La première mission du comité d'éthique a été de finaliser son règlement d'ordre intérieur, devenu « organisation du comité d'éthique, et, dans la mesure du possible, de répondre aux premières questions qui lui sont parvenues.

Les premières réunions du comité d'éthique ont permis de tester les manières de fonctionner. Une approche par la pratique et l'expérimentation, avec les précieux conseils d'experts avisés, sont encore privilégiés ces deux prochaines années, puisque c'est la première fois que Smart se dote d'un tel organe.

La constitution du comité d'éthique

Le comité d'éthique de Smart est constitué de deux permanents sociétaires : Anke Buxmann, ex-conseillère et employée à la Direction opérationnelle, et Jean-Bernard Robillard, conseiller et membre-utilisateur de Smart

- deux expert·e.s accompagnants : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Stéphane Veyer, membre du comité d'éthique de Coopaname
- deux membres sociétaires de catégorie A : Ann De Visscher, Lucas Lecomte
- une animatrice : Sarah de Heusch, chargée de projet à la direction générale et du développement

Les profils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Secteur d'activité ; artistique, créatif, non artistique
- Ancienneté chez Smart ; équilibre nouveaux et anciens
- Âge
- Activité ; régulière ou pas
- Langue ; FR / NL
- Lieux d'habitation

Malgré les recommandations du conseil d'administration (CA), le tirage au sort a été privilégié, car fortement soutenu par le groupe de travail « comité d'éthique » (SIP 2018). La constitution du groupe de sages, tel que suggéré par le CA, paraît difficile à constituer ; comment on les sélectionne ?, et difficile à légitimer ; qui sont les sages au sein de Smart ? Risque de copinage, et manquerait de diversité dans sa composition. Le tirage au sort permet au comité d'éthique de refléter la diversité des publics de Smart, l'expertise en matière d'éthique étant assurée par la présence des experts accompagnants.

Le tirage au sort des membres sociétaires semble pertinent. Ce système permet d'inclure des personnes qui de leur aveu n'auraient pas posé leur candidature si on ne

les avait pas interpellées individuellement. Celles et ceux qui se sont impliqués dès le début se sont investis et ont participé à l'ensemble des réunions. C'est une bonne manière d'intéresser les membres, elle nécessite néanmoins du temps en amont pour contacter les personnes tirées au sort et les convaincre de participer.

Idéalement nous voulions tirer au sort cinq sociétaires de catégorie A. Dans les faits, seuls deux membres sociétaires de catégorie A ont participé. Une personne, qui n'a participé à aucune réunion, s'est retirée pour des raisons de santé, une autre a été absente pour raison personnelle, et le dernier profil, homme néerlandophone actif dans le secteur artistique ou créatif régulier, n'a simplement pas trouvé de répondant soit à cause du français, langue de travail, soit par manque de temps. Avec l'attribution d'un secrétariat, l'animatrice disposerait de temps pour trouver le dernier profil. Ce temps de travail a été sous-estimé cette année.

En ce qui concerne les experts accompagnants, étant donné que Stéphane Veyer vit en France, il lui est difficile de participer à chaque réunion. Cela avait été annoncé dès le départ. Son profil de membre actif d'un comité d'éthique d'une structure proche de Smart, Coopaname, aussi partenaire Bigre!, nous semble intéressant. Monique Boulad venant d'un domaine différent, le secteur de la santé, souhaiterait la présence d'un·e autre expert·e en l'absence de Stéphane.

Les rencontres

Le comité d'éthique s'est réuni quatre fois depuis le début de l'année 2019

- 14 & 15 février : mise au vert près de Gand
- 15 mars
- 16 avril
- 3 mai

Une réunion est prévue le 7 juin.

La mise au vert a permis de consolider le groupe et de poser les bases pour travailler en toute confiance et sérénité.

Une rencontre de trois heures par mois environ semble être un bon rythme de travail.

Le règlement d'ordre intérieur devient « l'organisation du comité d'éthique »

La première mission qui a été donnée au comité d'éthique par le CA était de finaliser son règlement d'ordre intérieur. Ceci a été fait, cf. annexe 1 du document.

Néanmoins le titre du document est devenu « organisation du comité d'éthique », car il s'agit plutôt d'un cadre de fonctionnement.

Le comité d'éthique a décidé d'en faire un document épuré et simple afin de le tester à l'usage. Il a toutefois été décidé de créer une feuille de route à usage interne plus précise qui reprend l'historique des réflexions.

Les sujets traités

- Les premiers sujets soumis au comité d'éthique ont été des questions sur les limites de la manipulation du corps, touchant de près ou de loin à des pratiques sexuelles (Smart accepte-t-elle des activités de bondage?) et de la manipulation de l'esprit (question sur des activités de guidance et développement personnel). Des questions similaires ont motivé la constitution du comité d'éthique lors de la première année de réflexion Smart In Progress, lorsque Smart a décidé de s'ouvrir à tous les secteurs d'activité.
- Il a été suggéré de créer des ponts entre les comités d'éthique de Smart et Coopaname pour pouvoir mutualiser les approches et avancées
- Le comité d'éthique s'est posé la question de la rétribution de ses participants, d'autant plus qu'il s'agit d'un groupe de travail permanent. Les heures prestées par les membres du personnel de Smart impliqués dans le comité d'éthique sont considérées comme des heures de travail, car leur présence est essentielle de par leur expérience du fonctionnement de Smart. Il semble alors logique que les experts externes et les membres sociétaires de catégorie A soient aussi rémunérés pour leur participation. Au CA de fixer les modalités de cette rémunération.

Les suites

- Sujets : au vu des questions récoltées, le comité d'éthique se propose en 2019-2020 de s'interroger en priorité sur les limites de la manipulation du corps et de l'esprit pour instaurer une politique claire et une grille de lecture plus aisée pour les conseillers et usagers
- Composition : en septembre 2019 le comité d'éthique sera complété par trois nouveaux membres
- Communication : le comité d'éthique informera clairement les usagers de Smart de son rôle et des limites de ses fonctions. Il les invitera à faire remonter les questionnements qui leur semblent relever de l'éthique.

Demandes au CA

- Valider la composition du comité d'éthique par tirage au sort
- Réfléchir aux modalités de rémunération des participants au comité d'éthique